

DIPLÔME  
UNIVERSITAIRE

# Santé et sécurité au travail

syndicats

ergonomie

responsabilités

médecin

salarié

risques

burn-out

ATMP

pénibilité

santé

CHSCT

stress

prévention

entreprise

employeur

université  
de BORDEAUX



## Objectifs

Le DU Santé et sécurité au travail proposé par l'Institut du travail de Bordeaux rattaché à l'université de Bordeaux a pour objectif de répondre aux exigences en matière de formations initiale et continue des personnes participant à la protection de la santé et de la sécurité des salariés au travail. Il s'agit d'une formation transversale (juridique et non-juridique) approfondie

qui permet d'identifier, de prévenir et de gérer les risques pour la santé et la sécurité dans l'entreprise de manière individuelle et collective. La formation vise à acquérir une spécialisation en santé et sécurité au travail qui peut être valorisée dans le cadre de nombreux métiers du secteur public ou privé. Elle forme à la profession de conseiller en santé et sécurité au travail.

## Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du diplôme universitaire Santé et sécurité au travail est composée d'universitaires et de professionnels. Les enseignements sont assurés par des juristes (enseignants chercheurs, avocats, magistrats...) et professionnels de la santé et de la sécurité au travail (ergonomes, psychologues, médecins du travail, inspecteurs du travail...).

## Publics

Le DU Santé et sécurité au travail est particulièrement destiné aux salariés, responsables syndicaux, représentants du personnel (CE, DP, CHSCT, DS) et conseillers du salarié. Il s'adresse également à l'ensemble des professionnels du droit et de la santé en lien avec la santé au travail (avocat, magistrat, conseiller prud'homme, assesseur TASS (tribunal des affaires de sécurité sociale) et TCI (tribunal de contentieux de l'incapacité), mais aussi psychiatre, psychologue, ergonome, médecin du travail, infirmier... Le DU est ouvert aux professionnels du secteur public (particulièrement à la DIRECCTE, responsable hygiène et sécurité, personnel des collectivités territoriales...) et du secteur privé (responsable hygiène et sécurité, responsable qualité, associations...). Le DU est également accessible aux étudiants en formation initiale dans le cadre d'une spécialisation.

prévention

## Contenu des enseignements

### **UE 1 Introduction à la santé au travail (28 heures)**

- › Méthodologie
- › Histoire de la santé au travail
- › Introduction au droit de la santé au travail
- › Évaluation des risques professionnels
- › Principes généraux de prévention des risques
- › Prévention de la pénibilité au travail

### **UE 2 Identification des risques pour la santé au travail (40 heures)**

- › Ergonomie
- › Atteinte à la santé physique
- › Atteinte à la santé mentale
- › Burn out et perception du risque
- › Évolutions des contextes professionnels et risques salariaux (sociologie)
- › Contentieux

### **UE 3 Acteurs de la santé au travail (38 heures)**

#### **Acteurs internes :**

- › Employeur et prévention
- › Salarié et prévention
- › IRP et prévention (CHSCT, CE, DP, syndicats)

#### **Acteurs externes :**

- › La DIRECCTE
- › Services de santé au travail
- › Organismes de Sécurité sociale

### **UE 4 Conséquences et réparation des atteintes à la santé au travail (44 heures)**

- › Inaptitude
- › Effets sur le contrat de travail
- › Dispositions particulières pour certaines catégories de travailleurs
- › Pénibilité
- › Gestion de l'absence du salarié
- › Reconnaissance des ATMP (accidents du travail et maladies professionnelles)
- › Prise en charge des ATMP par les organismes de Sécurité sociale
- › Évaluation des préjudices et fonds d'indemnisation
- › Notions de fautes inexcusable et intentionnelle
- › Responsabilités civile et pénale de l'employeur

### **UE 5 Mémoire ou rapport professionnel**

- › Rédaction d'un mémoire (travail de recherche) ou rapport professionnel (question pratique traitée en entreprise) d'environ 50 pages. Le mémoire ou rapport professionnel fera l'objet d'une soutenance, sauf dérogation.

## Conditions d'accès à la formation

### Sur dossier

En formation continue, les candidats doivent présenter une expérience professionnelle, juridique, judiciaire ou sanitaire significative dans un domaine lié aux conditions de travail. Les dossiers sont constitués d'une lettre de motivation et d'un CV.

**ou**

### Sur titre

En formation initiale, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme bac +3 ou équivalent (Licence 3 juridique ou non). Les candidats doivent déposer une lettre de motivation et un CV.

### Responsables pédagogiques :

**Florence Maury**, maître de conférences  
**Sabahe Tahtah**, chargée d'enseignement

## Frais d'inscription

### Formation continue

Droits de scolarité : 189,10€\*  
Droits spécifiques : 220,00€  
Droits de formation continue : 2500,00€

### Formation initiale

Droits de scolarité : 189,10€\*  
Sécurité sociale : 215,00€  
Droits spécifiques : 220,00€

*\*Droits de scolarité 2014-2015 (taux fixés chaque année par arrêté ministériel)*

## Contact

valerie.cavillan@u-bordeaux.fr  
**05 56 84 25 68**  
Institut du travail de Bordeaux  
16 avenue Léon Duguit  
CS 50057  
33608 Pessac

En savoir +

[www.u-bordeaux.fr](http://www.u-bordeaux.fr)